



# TELEMENT PLUS QUE DU LOGEMENT !

PROJETS HABITAT JEUNES - RÉSIDENCES FJT



## BSERVATOIRE STATISTIQUE 2017

### PROJETS HABITAT JEUNES ILE-DE-FRANCE



Décembre 2018



# SOMMAIRE

## Introduction ..... 4

Nos chiffres clés..... 5

Répartition des résidences du réseau en Ile-de-France en 2017 ..... 6

L'Observatoire Statistique ..... 7

Rappel du cadre règlementaire des résidences-FJT ..... 8

## I. Une réponse aux besoins des jeunes franciliens ..... 9

a. Le cœur de cible : des jeunes âgés de 18 à 25 ans en activité ..... 9

b. Une solution de logement pour des jeunes décohabitants ou en situation de mal logement ..... 11

c. Une autonomie financière liée au montant de la redevance ..... 13

d. Des jeunes mobiles à l'échelle régionale..... 15

## II. Une offre de logements et d'accompagnement adapté..... 16

a. Une majorité de logements en T1, une baisse des chambres individuelles..... 16

b. Une diversification du public accueilli : ouverture des résidences aux couples et aux familles monoparentales ..... 18

c. Des équipes pluridisciplinaires au service des jeunes ..... 20

## III. Une première étape du parcours résidentiel en Ile-de-France..... 22

a. Une majorité de séjours de plus d'un an..... 22

b. Un départ motivé par un souhait d'autonomie, des jeunes qui restent en Ile-de-France ..... 22

c. Un jeune sur deux dans un logement autonome à sa sortie..... 24

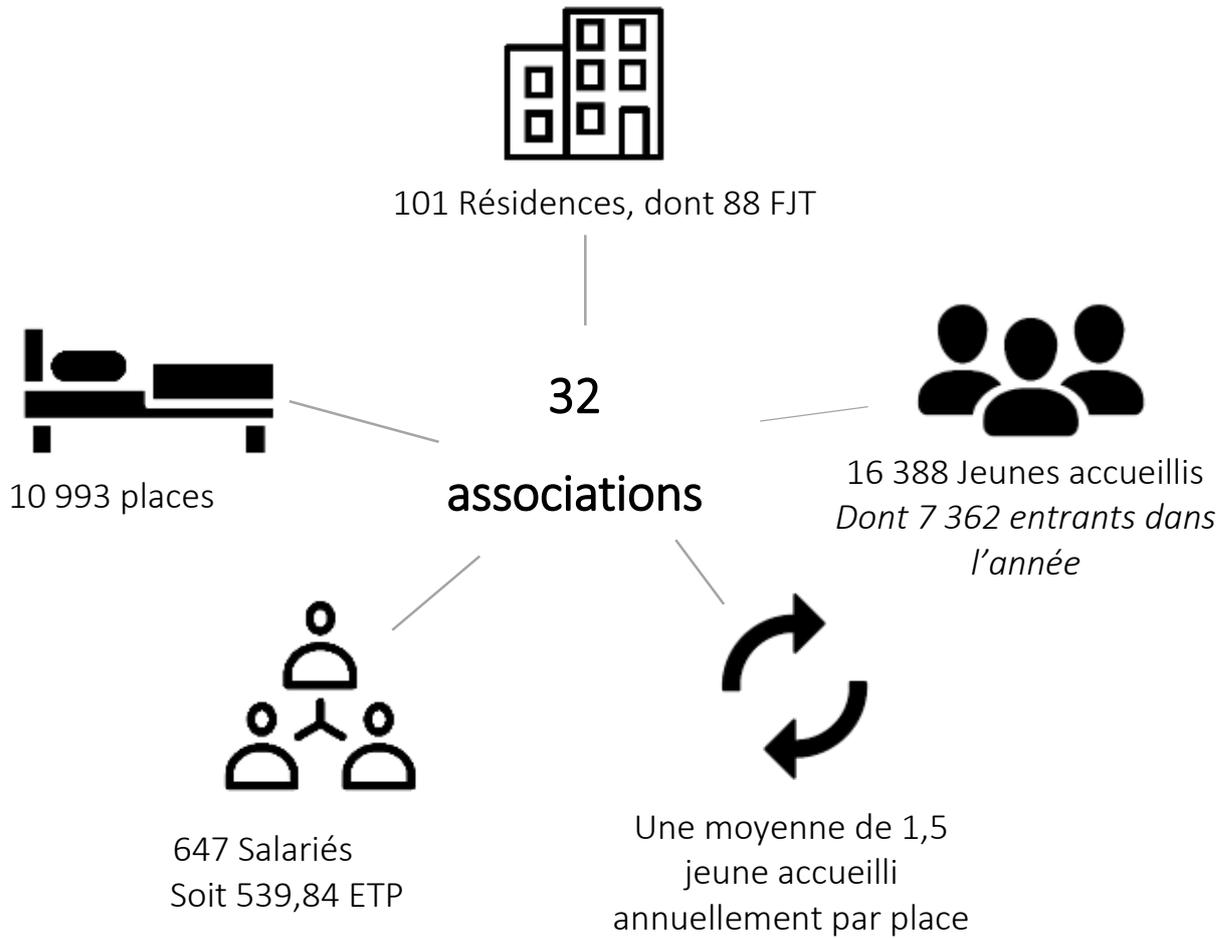
## Introduction

L'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes en Île-de-France (URHAJ IDF) s'inscrit dans le contexte particulier de la région francilienne, qui représente 2 % du territoire français et rassemble pourtant 19 % de la population nationale. Sur cette population, 16 % ont entre 18 et 29 ans, et correspondent donc aux publics cibles des résidences. Ces jeunes rencontrent des difficultés pour se loger en raison des prix élevés des logements dans le parc privé et des nombreuses garanties demandées : contrat de travail stable (le plus souvent CDI), garants physiques, revenus 3 fois supérieurs au montant du loyer... Plus accessible financièrement, le parc de logements sociaux est soumis à une forte demande : en 2016, l'ancienneté moyenne des demandes satisfaites en Île-de-France était de 29 mois. Ainsi, sur l'ensemble de la population se logeant dans le secteur libre, les moins de 30 ans représentent 18,5% et 6,6% sur la population habitant dans le secteur social. Les jeunes sont aussi très présents dans les sous-locations meublées et les hôtels, où les moins de 30 ans représentent près de 50,5% des occupants en 2013 (Enquête Logement, Insee).

Composée de 32 associations et 1 CCAS gérant 101 résidences soit 10 993 places, les adhérents de l'URHAJ apportent des solutions de logement variées (du studio à l'appartement partagé), adaptées aux besoins des jeunes dans leur diversité (personnes seules avec ou sans enfant, de 18 à 32 ans).

Au-delà du logement, les associations proposent un accompagnement destiné à favoriser l'intégration des jeunes dans la vie économique, sociale, et culturelle. L'action socio-éducative est particulièrement présente et importante dans les résidences-FJT, conventionnées avec la CAF : elle permet la mise en place d'actions pour que les jeunes gagnent en autonomie, devenant ainsi acteurs de leur parcours.

## Nos chiffres clés



47 % de jeunes en mobilité géographique



28 % de jeunes décohabitants



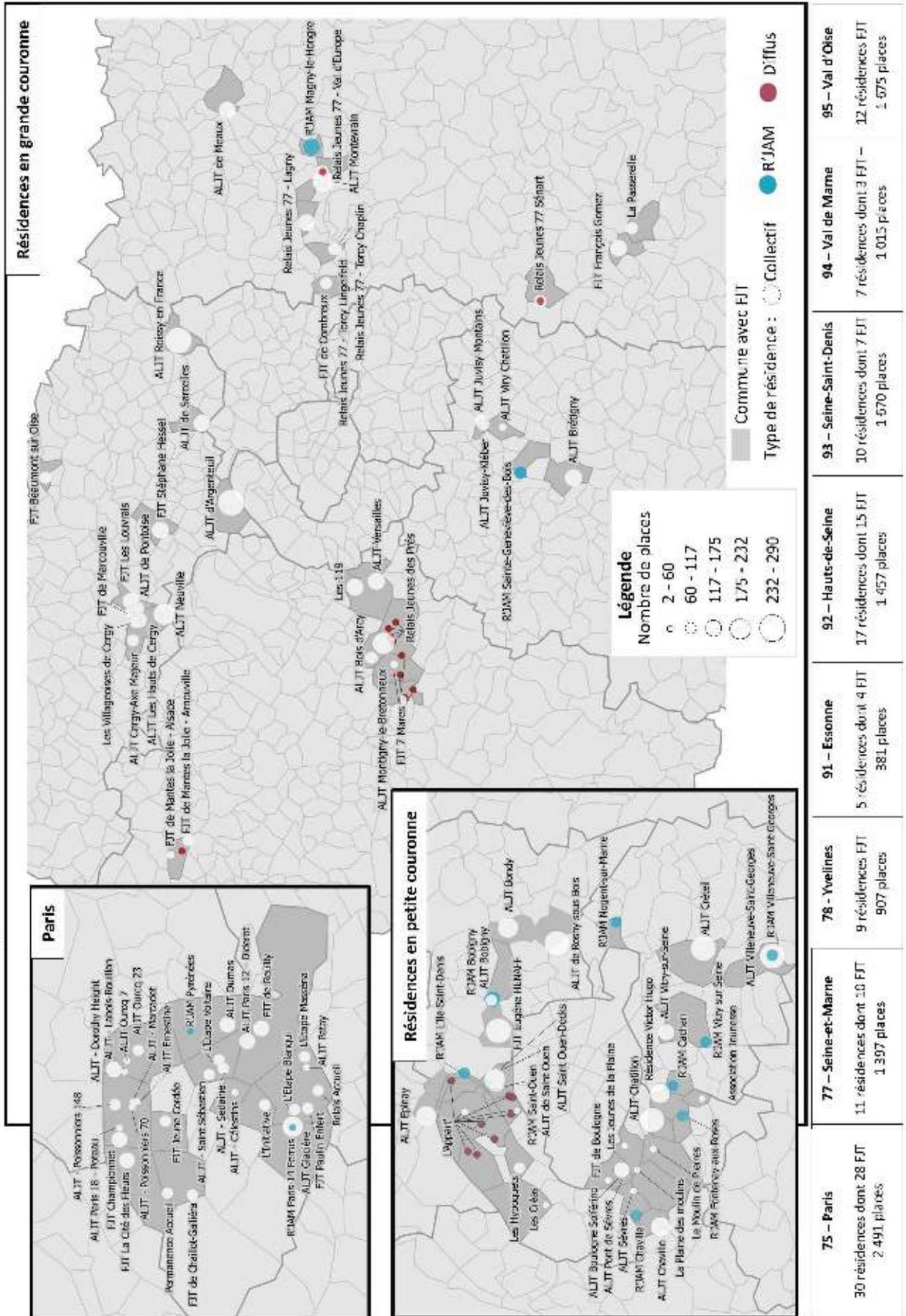
76 % des jeunes entrés salariés ou apprentis



46 % des jeunes ont eu accès au logement autonome à leur sortie

# Répartition des résidences du réseau en Ile-de-France en 2017

Source : URHAI IDF, 2018

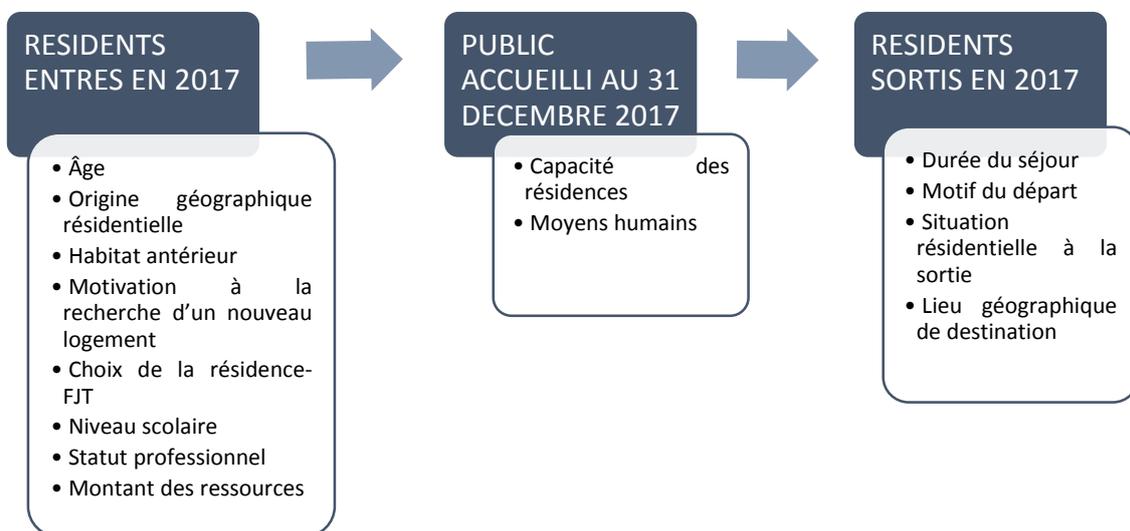


## L'Observatoire Statistique

L'Observatoire Statistique de l'URHAJ Ile-de-France présente une photographie de l'activité de ses adhérents pour leur dernier exercice (ici 2017). Les données transmises à l'URHAJ sont traitées et présentées dans ce document, à l'échelle régionale. L'Observatoire Statistique s'inscrit dans une démarche de remontée des données plus large auprès du réseau national, l'UNHAJ.

Les données présentées ici concernent les résidences-FJT, mais aussi les R'JAM® développées par l'ALJT.

Les données demandées concernent les établissements et équipes dédiées (types de logements, personnels) ainsi que la population accueillie, sur les items suivants :



L'Observatoire Statistique est destiné à nos adhérents, aux partenaires et à toute personne désireuse d'approfondir sa connaissance du public jeune en résidence. Publié annuellement, il permet d'apprécier l'évolution de l'activité de nos adhérents et des caractéristiques du public. **Des fiches départementales sont également disponibles** en complément de ce document.

Par convention, dans la suite du texte

**Résidences** = résidences-FJT et Résidences Jeunes Actifs en Mobilité ®

**Résidences - FJT** = Foyers de Jeunes Travailleurs bénéficiant de l'agrément de la CAF, dédiés au public de 16 à 25 ans (voire 30 ans)

**R'JAM ®** = Résidences Jeunes Actifs en Mobilité , offre complémentaire aux FJT dédiée au public de 26 à 32 ans en mobilité professionnelle ou en formation

## Rappel du cadre réglementaire des résidences-FJT

**Le décret du 31/07/2015 relatif aux foyers jeunes travailleurs** « précise le public prioritaire des foyers de jeunes travailleurs et le contenu du projet socio-éducatif qu'ils doivent élaborer et mettre en œuvre ; il prévoit que le gestionnaire de foyers nouveaux doit être agréé pour gérer des résidences sociales, quand il n'est pas dispensé de cet agrément. ».

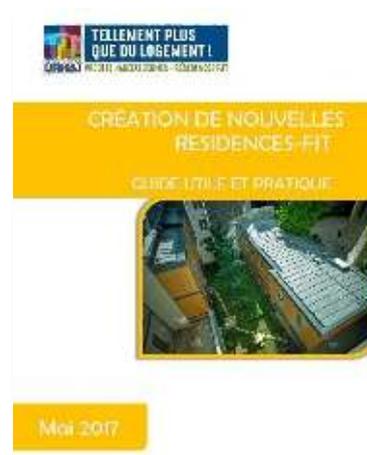
Il fixe les critères d'âge, d'insertion professionnelle et cadre les missions s'inscrivant dans le projet socio-éducatif. **Les jeunes accueillis en priorité doivent être en activité ou en voie d'insertion sociale et professionnelle : leur âge doit être compris entre 16 à 25 ans et aucune personne de plus de 30 ans ne peut séjourner en FJT.**

Les équipes de professionnels doivent **mettre en place un projet socio-éducatif permettant de transmettre aux jeunes des compétences dans l'accès à l'autonomie et au logement indépendant.** Pour cela, ils doivent, entre autre, assurer :

1. Des actions d'accueil, d'information et d'orientation en matière de logement,
2. Des actions dans les domaines de l'emploi, de l'exercice de la citoyenneté, de l'accès aux droits et à la culture, de la santé, de la formation et de la mobilité, du sport et des loisirs.

Pour en savoir plus

[\*Création de nouvelles résidences-FJT - Guide utile et pratique \( URHAJ, Mai 2017\)\*](#)



## I. Une réponse aux besoins des jeunes franciliens

En 2017, 7 362 jeunes sont entrés en résidences, sur les 10 993 places existantes. Les demandes sont aujourd’hui largement supérieures aux places disponibles, bien que la rotation soit importante : en moyenne, en 2017, une place a accueilli 1,5 jeune.

Qui sont ces jeunes ? A quels besoins répondent nos résidences ? L’analyse des caractéristiques socio-économiques des jeunes accueillis en 2017 nous permet d’y répondre.

### a. Le cœur de cible : des jeunes âgés de 18 à 25 ans en activité

Population cible des résidences FJT, définie par la CAF et le décret du 31 juillet 2015, les 18 – 25 ans représentent la majorité des résidents entrés en 2017. La part des jeunes âgés de 26 à 30 ans représente 14% des entrées en 2017.

Âge des jeunes entrants en résidence en 2017

Âge	Moins de 18 ans	De 18 à 25 ans	De 26 à 30 ans	Plus de 30 ans	Total
Nombre de jeunes	169	6 105	1058	30	<b>7 362</b>
En %	2%	83%	14%	0%	<b>100%</b>

Source : URHAJ IDF, 2018

On observe un léger déséquilibre femme / homme au sein de la population, les premières représentant 46% des entrées contre 54% pour les seconds. Cet écart entre les genres se creuse depuis 2013, passant de 2 points à 8 points en 2017.

Le cadre réglementaire définit également le type d’activité des résidents. Il stipule en effet que les jeunes accueillis en priorité doivent être « en activité ou en voie d’insertion sociale et professionnelle ».

### Type d'activité des jeunes entrants en résidence en 2017

Catégories socio-professionnelles	En nombre	En %
Salariés CDI	2 347	31,9%
Salariés CDD-Intérimaires	1 578	21,4%
Apprentis et alternants	1 671	22,7%
Demandeurs emploi	394	5,4%
Stagiaires de la formation professionnelle	691	9,4%
Scolaires et étudiants	580	7,9%
Non renseigné	101	1,4%
<b>Total</b>	<b>7 362</b>	<b>100%</b>

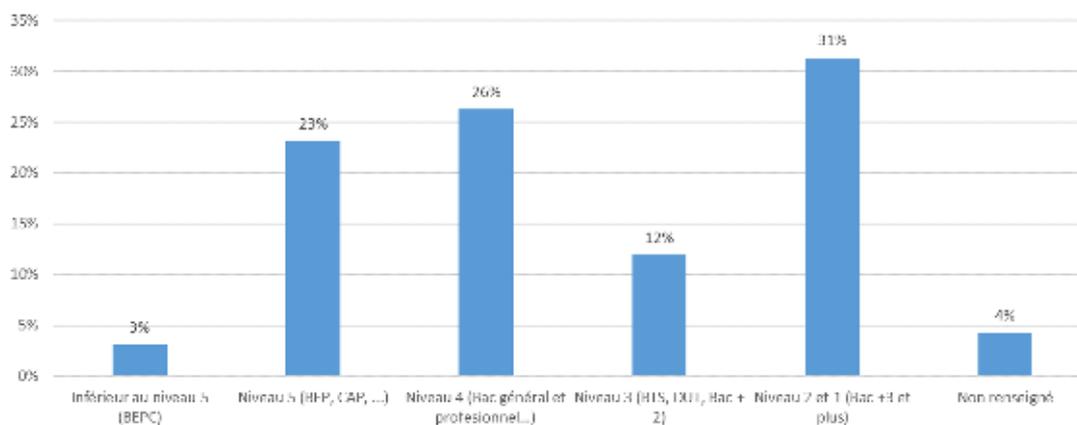
Source : URHAJ IDF, 2018

Ainsi, 86 % des jeunes entrants sont salariés (en CDI, CDD ou contrat d'interim), apprentis / alternants, stagiaires de la formation professionnelle ou demandeurs d'emploi. Le public étudiant est accueilli à la marge : il représentait 8 % des jeunes entrés en 2017.

Au-delà de l'âge et du type d'activité, la mixité sociale est également un principe de l'accueil en résidences-FJT, formalisé dans le cadre du contrat de projet socio-éducatif de la CAF.

### Niveau de diplôme des jeunes entrés en 2017

(Source : URHAJ, IDF 2018)

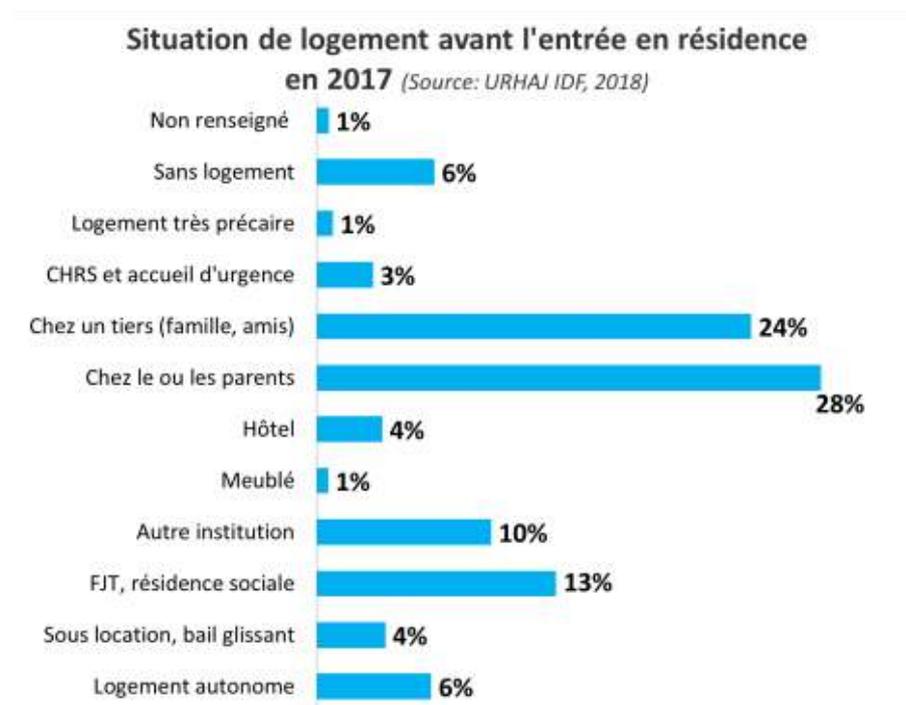


En 2017, les résidences accueillent ainsi des jeunes aux niveaux de diplômes variés.

- Les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (niveau 1, 2 et 3) représentent 43% des jeunes entrés en résidence en 2017 (soit 3 182 jeunes).
- 26 % des jeunes étaient titulaires d'un bac général ou professionnel, ou autre diplôme du niveau 4 (soit 1 933 jeunes).
- Près d'un quart des jeunes avaient un diplôme de type BEP ou CAP, de niveau 5 (23%, soit 1 703 jeunes).
- Les jeunes non diplômés représentaient 7% des jeunes entrés en résidence en 2017 (soit 231 jeunes)

## b. Une solution de logement pour des jeunes décohabitants ou en situation de mal logement

En lien avec leur âge, les jeunes entrés en résidence en 2017 logeaient principalement chez leurs parents auparavant (28 %d'entre eux, soit 2 043 jeunes). On observe une diminution de la part des décohabitants dans le public entrant : elle s'élevait à 33% en 2012.



Au-delà de la décohabitation, près d'un quart des jeunes entrés en 2017 était auparavant logé chez un tiers, qu'il s'agisse d'un autre membre de la famille ou d'amis (23 % soit 1 761 jeunes).

13% des jeunes entrés en 2017 logeaient auparavant en logement temporaire (FJT, résidence sociale). On note une évolution significative depuis 2012, où leur part s'élevait à 9%. Cela interroge sur les capacités de poursuivre un parcours résidentiel en Ile-de-France, à revenus et situation professionnelle équivalents.

En 2017, 10% des jeunes entrés sont issus d'autres institutions (soit 707 jeunes), par exemple issus de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Enfin, des situations de logements plus précaires sont également recensées à l'entrée : 4 % à l'hôtel, 4% en sous location et bail glissant, 3 % en CHRS et accueil d'urgence, 1% en logement très précaire, 1 % en meublé. S'y ajoutent 6% de jeunes sans logement. Ces jeunes peuvent avoir été orientés par le SIAO, dans le cadre de leur gestion du contingent de réservation de l'Etat. Il peut aussi s'agir d'orientations réalisées par des partenaires locaux (CLLAJ, missions locales, services sociaux du Département), par d'autres réservataires (collectivités, Action Logement) ou encore de candidatures spontanées.

Ces situations sont à rapprocher des situations d'urgence ou de rupture familiale, second motif le plus évoqué par les jeunes arrivés en résidence en 2017.



*FJT Championnet, Paris, 2018*

### c. Une autonomie financière liée au montant de la redevance

Les jeunes entrants en résidence doivent être en capacité de régler leur redevance mensuelle (équivalent loyer + charges) . A titre indicatif, le montant moyen d'un T1 en résidence à Paris s'élève à 430 € (redevance et prestations annexes, hors APL). Leurs capacités financières doivent également permettre aux résidents de pouvoir assurer les autres dépenses de la vie courante, aussi appelées reste pour vivre (alimentation, déplacements, vêtements, télécom). C'est pourquoi un regard attentif est porté aux revenus des jeunes entrants, afin de ne pas les mettre en difficulté tout en leur permettant d'accéder à un logement.

#### Niveau de ressources des jeunes entrants en 2017

Niveau de ressources mensuelles	Inférieures à 916 €	Entre 916 € et 1 065 €	Supérieures à 1 065 €	Non renseigné	Total
Nombre de jeunes entrés en 2017	2 624	901	3 724	113	7 362
En %	36%	12%	51%	2%	100%

Source : URHAJ IDF, 2018

En 2017, 36 % des jeunes entrants avaient moins de 916 € de ressources mensuelles, 51% avaient des ressources mensuelles supérieures à 1 065 €, et 12 % des jeunes entrants en résidences disposaient de ressources mensuelles entre 916 € et 1 065€.

### MONTANT DE LA REDEVANCE EN RESIDENCE

[Source : avis du 17/02/2017 relatif à la fixation du loyer et des redevances maximums des conventions conclus en application de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation](#)

Les résidences-FJT et R'JAM<sup>®</sup> relèvent du statut de la résidence sociale, relevant du Code de la Construction et de l'Habitation. Chaque année un décret définit les montants plafonds des redevances, définies en fonction des critères suivants :

- Localisation du logement (Paris et communes limitrophes, autres communes de la zone urbaine, communes rurales)
- Superficie du logement (du T1 au T1' – voir définition p.21)
- Financement à la construction (PLAI ou PLUS)

## « LES NIVEAUX DE VIE EN 2016 », INSEE PREMIERE, SEPTEMBRE 2018

L'étude statistique de l'INSEE montre les écarts de revenus selon l'âge, le sexe et la catégorie socio-professionnelle.

Pour les 18 - 29 ans, le niveau de vie médian annuel (*revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation*) est de 18 890 € (soit 1 574 € mensuel), un chiffre inférieur à celui de la population totale qui s'élève à 20 520 € annuel (soit 1 710 € mensuel).

Le salaire net horaire moyen en 2015 pour les 18 - 25 ans se situe à 10,5 €, il est 1,7 fois plus élevé pour les 26 à 50 ans (18,0 € de salaire net horaire moyen total).

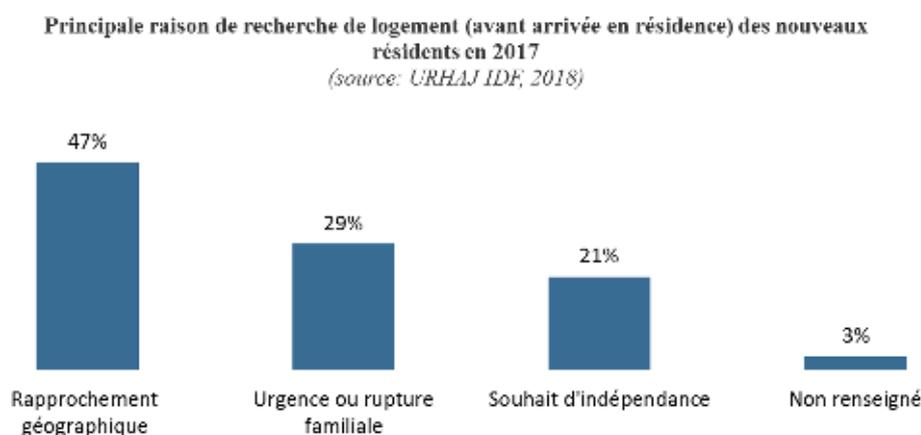
En 2014, les jeunes de 18 à 24 ans occupants un emploi gagnaient en moyenne 1 250 euros par mois ( *Les principales ressources des 18-24 ans Premiers résultats de l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes*, INSEE Première, juin 2016).



## d. Des jeunes mobiles à l'échelle régionale

A la question « Quelle est la principale raison de votre recherche de logement ? », 47% des jeunes arrivés en 2017 répondent « le rapprochement géographique » (soit 3 472 jeunes). Le deuxième motif le plus évoqué est « une urgence ou une rupture familiale », pour 29% d'entre eux (soit 2 107 jeunes). En 2012, la différence entre ces deux motifs était plus marquée avec 52% pour la mobilité géographique, et 26% pour une raison urgente ou une rupture familiale.

Le souhait d'indépendance n'apparaît qu'en troisième place, pour 21% des jeunes entrés (soit 1 560).



Le rapprochement géographique peut être évoqué par des jeunes arrivant en Ile-de-France, mais aussi par des jeunes qui y vivaient déjà. En 2017, 70 % des jeunes entrants en résidence sont originaires d'Ile-de-France : 18 % habitaient déjà la même commune que la résidence, 8% dans la même communauté d'agglomération, 19 % dans le même département, et 25 % un autre département.

### Origine des nouveaux résidents

Origine - géographique	Commune de la résidence	Communauté d'Agglomération de la résidence	Département de la résidence	Reste de l'Ile-de-France	Autres Régions	DOM TOM	UE	Autres Pays	Non Renseigné	Total
Jeunes entrés en 2017	1 448	553	1 397	1 867	1 411	208	151	311	55	7 362
	19%	8%	19%	25%	19%	3%	2%	4%	1%	100%

Source : URHAJ IDF, 2018

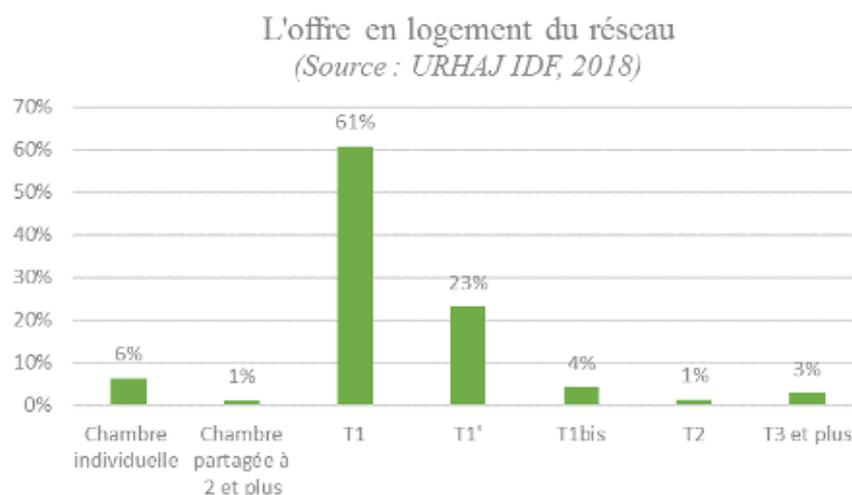
On observe que 30 % des jeunes habitent en dehors de l'Île-de-France : 20 % une autre région, 3 % dans un DOM TOM, 2 % un autre pays de l'Union Européen, 4% un autre pays hors UE.

## II. Une offre de logements et d'accompagnement adapté

Créés pour répondre aux besoins de mobilité géographique à la fin du XIXème siècle, les résidences ont largement évolué depuis, qu'il s'agisse des logements proposés ou du public accueilli. L'évolution de la société, et des jeunes résidents, ont nécessité une professionnalisation des équipes socio-éducatives en résidences.

### a. Une majorité de logements en T1, une baisse des chambres individuelles

Les résidences du réseau sont en majorité composées de T1 (61 % de l'offre en 2017), contenant au moins un bloc sanitaire, et le plus souvent une cuisine pour répondre aux demandes des résidents. Les T1', studios de plus de 20 m<sup>2</sup>, représentent 23 % de l'offre existante en 2017. Depuis 2012, la part des chambres individuelles a particulièrement baissé au profit des T1, avec 6% des logements aujourd'hui contre 18 % en 2012.



## TYPOLOGIE DE LOGEMENTS : SURFACES HABITABLES MINIMALES

Source : Circulaire n° 2006-45 du 4 juillet 2006 relative aux résidences sociales

**Chambre** : une pièce, sans critère de surface ni de nombre de places ou d'occupants, et dont une partie au moins du bloc sanitaire se trouve à l'extérieur, en usage collectif (lavabo ou WC ou douche).

**T1**: un logement qui comprend une pièce principale ainsi qu'un bloc sanitaire (au moins lavabo et WC), d'une surface habitable minimale de 12 m<sup>2</sup> pour 1 occupant, 18m<sup>2</sup> pour 2 occupants, et 24 m<sup>2</sup> pour 3 occupants

**T1'**: idem T1, d'une surface habitable minimale de 20 m<sup>2</sup>

**T1 bis**: idem T1 + une cuisine ou coin cuisine, surface habitable minimale de 30 m<sup>2</sup>

**T2**: idem T1 bis + une seconde pièce principale, sa surface habitable minimale de 46 m<sup>2</sup>

**T3 et +**: idem T2, avec 3 pièces principales

En plus de ces logements privatifs, les résidences ont la particularité de proposer des espaces collectifs de rencontre et d'échange entre les jeunes tels que des salles collectives, des salles de sports, des bibliothèques ou encore des espaces extérieurs.

Ces espaces constituent le support des animations proposées en résidences-FJT.



*ALJT, Neuville-sur-Oise - 2018, Jardin et table de ping-pong*



*FJT Bagneux, 2015, Salle de sport*

## « LES CONDITIONS DE LOGEMENT EN ÎLE-DE-FRANCE », D'APRES L'ENQUETE LOGEMENT 2013, IAU ÎLE-DE-FRANCE, 2017

A l'échelle régionale, les logements d'une pièce (T1) représentent seulement 11,1 % du parc de logements, contrairement au T2 (20,1 %) et T3 (25,6%).

L'Île-de-France compte, en 2013, 5 122 000 logements : 72% sont des appartements, composés de 2,8 pièces et de 60 m<sup>2</sup> en moyenne.

La moitié de ce parc a été construit entre 1949 et 1981, mais peu sont de mauvaise qualité selon l'Enquête Nationale Logement. Les personnes physiques sont principalement des propriétaires, possédant près des trois quarts du parc. Les personnes morales détiennent 27 % du parc de logement, et gèrent principalement des logements sociaux.



### **b. Une diversification du public accueilli : ouverture des résidences aux couples et aux familles monoparentales**

Les résidences du réseau accueillent en majorité des jeunes âgés de 18 à 30 ans. Certaines peuvent accueillir les jeunes dès 16 ans. Spécificité par rapport aux autres : les résidences R'JAM® développées par l'ALJT ont spécialisées dans l'accueil des ménages âgés de 26 à 32 ans, et proposent ainsi des logements complémentaires au FJT.

Concernant le profil type des personnes accueillies, il correspond en majorité à un ménage isolé composé d'une personne seule, en situation d'activité professionnelle. Les projets se sont toutefois adaptés aux nouvelles compositions familiales des jeunes : en 2017, 15 résidences accueillent des familles monoparentales avec un enfant, et 63 accueillent des couples.

L'accueil des familles monoparentales en résidences est le fruit d'un partenariat local : mobilisation de la collectivité pour s'assurer que les modes de gardes existent, partenariats

avec les réseaux d'aides à la parentalité, lien avec les services de la CAF dédiés). L'accès au logement autonome est d'autant plus travaillé que la configuration des logements ne permet généralement pas l'accueil d'un enfant au-delà de 3 ans. Les réservataires de logements sociaux sont mobilisés en ce sens (mairie, Action Logement, Région Ile-de-France via le dispositif géré par l'URHAJ).



Famille monoparentale, FJT Mantes-la-Jolie, 2018



Jeune couple dans son logement, FJT de Bagneux, 2015

### « LES FAMILLES MONOPARENTALES, DES DIFFICULTES A TRAVAILLER ET A SE LOGER », INSEE PREMIERE, JUIN 2008

Le nombre familles monoparentales ne cesse d'augmenter depuis les années 1960. Composées d'un seul adulte, la mère dans 85 % des cas en 2005, et d'un ou plusieurs enfants, ces ménages vivent dans des conditions de logement plus difficiles et plus fragiles que les couples.

Les mères de familles monoparentales rencontrent également plus de difficultés sur le marché de l'emploi : elles sont moins diplômées de l'enseignement supérieur, ont plus de contraintes liées à leur situation de mère seule, et un revenu moindre qu'un couple.

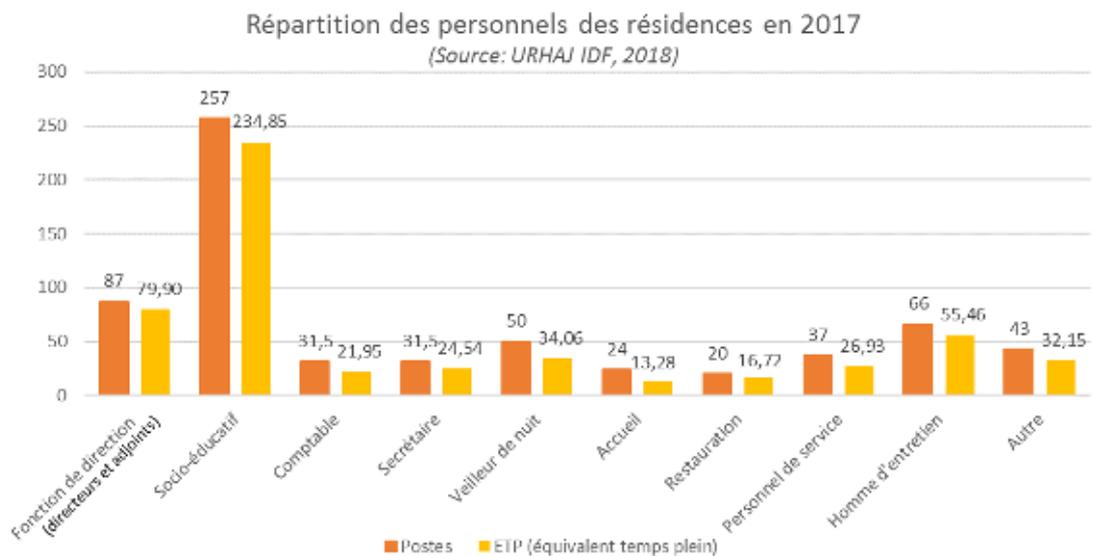


Concernant le type de logement, les familles monoparentales sont surreprésentées en logement social (38% pour les mères seules, 24% pour les pères seuls). Leurs conditions de logement sont moins satisfaisantes : 20 % des mères seules déclarent manquer d'une ou deux pièces, et 18% pour les pères seuls. Concernant la cohabitation, 9% des mères seules vivent avec d'autres personnes ; ce chiffre s'élève à 17% pour les pères seuls (contre 3% des couples avec enfants).

### c. Des équipes pluridisciplinaires au service des jeunes

Les résidences regroupent des équipes aux compétences hétérogènes et complémentaires, allant de la gestion locative à l'accompagnement individuel des jeunes. Ces équipes sont composées d'animateurs, de travailleurs sociaux, de personnels administratifs, d'agents de maintenance, de directeurs ou encore de veilleurs de nuit ... L'ensemble de ces professions représentait 647 salariés en 2017, soit 539,8 équivalents temps plein.

En 2017, la fonction socio-éducative représente 40 % des postes, soit 257 postes et 234,85 ETP en 2017.



L'Etape Masséna, Paris, 2017



ALJT Saint Ouen les Docks, 2016

## UNE PROFESSIONNALISATION DE LA FONCTION SOCIO-EDUCATIVE SOUTENUE PAR LA CAF

La CAF soutient les résidences-FJT à travers le financement de l'accompagnement socio-éducatif. Le contrat de projet socio-éducatif est le document cadre de ce partenariat.

Conclu entre la résidences-FJT et la CAF , il permet d'identifier des objectifs en termes d'actions socio-éducatives à destination des résidents, selon les problématiques rencontrées par le public accueilli.

Le versement de la prestation socio-éducatif par la CAF est soumis à plusieurs critères, notamment les qualifications des personnels socio-éducatifs.

Sont principalement retenus des diplômes du travail social ou de l'animation jeunesse - éducation populaire (assistant(e) social(e), conseiller(ère) en économie sociale et familiale, éducateur spécialisé, chargé d'insertion et de développement local, coordonnateur ou responsable d'actions socio-culturelles, diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animateur), des diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques d'accompagnement social et éducatif et des diplômes universitaires de technologie des carrières sociales.

La conduite d'un projet socio-éducatif auprès de jeunes adultes pendant au moins 3 ans, associée à un autre diplôme de niveau III, peut également être éligible.

## DES EQUIPES FORMEES PAR L'URHAJ

Professionnels présents de longue date ou fraîchement arrivés, les besoins en formation sont partagés par l'ensemble des professionnels des équipes.

L'URHAJ propose aux salariés de ses adhérents des contenus de formation thématiques, assurés par une diversité d'intervenants.

Ils sont parfois constitutifs de l'action menée en FJT (l'animation collective, le cadre règlementaire en FJT, l'accès au logement autonome). Ou liés à des problématiques spécifiques (accompagnement des personnes en souffrance psychique, gestion des conflits, droits des personnes étrangères ...).

En 2017, 14 sessions de formations ont été réalisées donnant lieu à 138 participations.



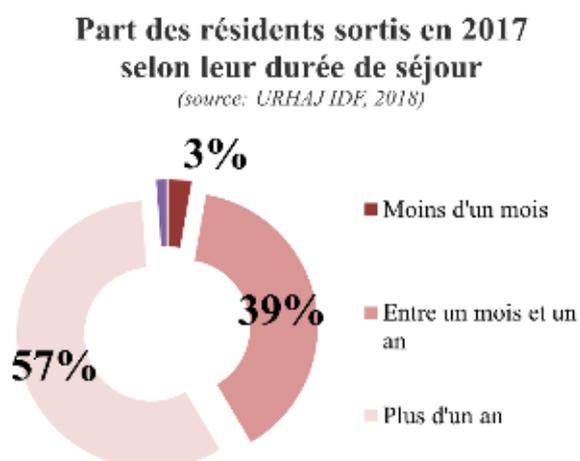
### III. Une première étape du parcours résidentiel en Ile-de-France

En 2017, 6 376 jeunes sont sortis des résidences. L'accès à un logement adapté à la situation du résident est un objectif majeur du séjour en résidence, permis par l'accompagnement des équipes socio-éducatives. Elles peuvent s'appuyer sur différents dispositifs de droits communs ou développés par l'URHAJ.



ALJT Saint Ouen les Docks, 2016

#### a. Une majorité de séjours de plus d'un an



En 2017, 57 % des jeunes sortis des résidences y séjournaient depuis plus d'un an (soit 3 649 jeunes). On note une augmentation progressive de la durée de séjour en résidence. En 2016, 54 % des résidents restaient plus d'un an, contre 52% en 2014.

#### b. Un départ motivé par un souhait d'autonomie, des jeunes qui restent en Ile-de-France

Pour 37,4 % des jeunes sortis en 2017 (soit 2 384 jeunes), la sortie de la résidence est motivée par une volonté d'habiter un logement plus autonome.

Les motifs de départs sont également liés à des changements dans leur vie sociale et professionnelle : 13,3 % des départs s'effectuent pour rejoindre un nouveau lieu de travail ou

d'études, 9,3 % quittent la résidence car leur contrat de travail ou leur formation prend fin et 7,7 % pour changement de situation familiale (installation en couple, arrivée d'un enfant, etc).

### Principale raison du départ des résidents sortis en 2017

Principale raison du départ	Nombre de jeunes sortis en 2017	en %
Rejoindre un nouveau lieu d'étude, formation, stage...	849	13,3%
Fin de contrat de travail, de formation ou de stage	596	9,3%
Pour habiter un logement plus autonome	2 384	37,4%
Changement de situation familiale (couple, maternité...)	493	7,7%
Fin du contrat de résidence	1 167	18,3%
Rupture du contrat de résidence	249	3,9%
Limite d'âge	25	0,4%
Insatisfaction	93	1,5%
Plus assez de ressources pour habiter en FJT	162	2,5%
Non renseigné	358	5,6%
<b>TOTAL</b>	<b>6 376</b>	<b>100%</b>

Source : URHAJ IDF, 2018

Au-delà du motif du départ, la destination des jeunes à leur sortie se fait en majorité sur le territoire de la résidence : près d'un tiers dans la même communauté d'agglomération, la moitié dans le même département et les trois quarts restent en Ile-de-France. La part de jeunes partant de la région est inférieure à celle des jeunes arrivés d'autres régions.

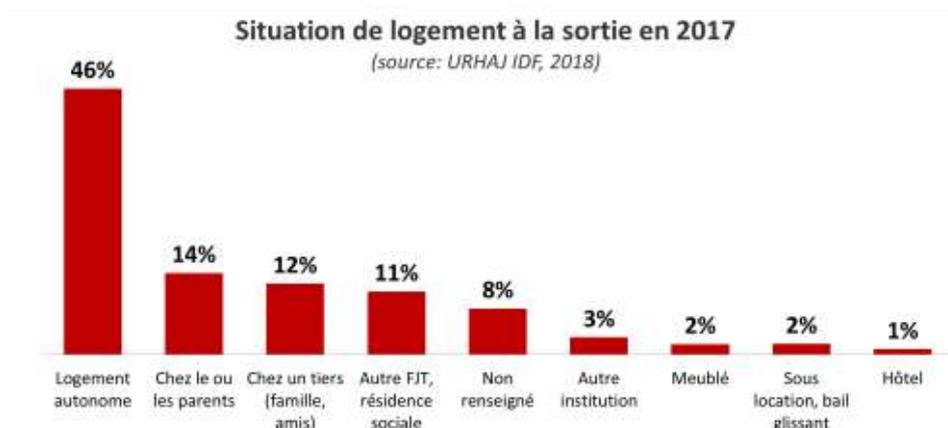
### Destination des jeunes à la sortie

Destination géographique	Commune de la résidence	Communauté d'Agglomération de la résidence	Département de la résidence	Reste de l'Ile-de-France	Autres Régions	DOM TOM	UE	Autres Pays	Non Renseigné	Total
Jeunes sortis en 2017	1 361	536	1 070	1 728	813	78	162	184	444	<b>6 376</b>
	21%	8%	17%	27%	13%	1%	3%	3%	7%	<b>100%</b>

Source : URHAJ IDF, 2018

### c. Un jeune sur deux dans un logement autonome à sa sortie

A la sortie de la résidence, 46 % des jeunes accèdent à un logement autonome (soit 2 962 jeunes) dans le parc privé ou le parc social, seul, en couple ou en colocation.



14 % des jeunes accueillis retournent chez leurs parents (soit 910 jeunes). Il peut s'agir d'un départ « subi », faute d'autre solution de logement, ou d'un retour dans sa région d'origine.

La même proportion de jeunes sortis en 2017 sont partis vivre chez un tiers (12 % soit 791 jeunes).

Le niveau de ressources, l'absence de garanties nécessaires, l'âge du résident peuvent amener à poursuivre son parcours dans une autre résidence-FJT ou une résidence sociale. C'était le cas de 11 % des jeunes sortis en 2017 (soit 704 jeunes).

#### Logement des jeunes sortants de résidences en 2017

Nombre de jeunes sortants	Logement autonome	Sous location, bail glissant	Autre FJT, résidence sociale	Autre institution	Meublé	Hôtel	Chez le ou les parents	Chez un tiers (famille, amis)	Non renseigné	Total
En nombre	2 962	121	704	193	119	61	910	791	515	6 376
En %	46%	2%	11%	3%	2%	1%	14%	12%	8%	100%

Source : URHAJ IDF, 2018

L'accès au logement pérenne à la sortie de la résidence est d'autant plus complexe en Ile-de-France, où l'âge de la décohabitation recule depuis plusieurs années, et où le prix du logement est largement déconnecté des salaires. La part de jeunes sortants vers un logement

autonome parvient cependant à se maintenir, témoignant de l'efficacité de l'accompagnement déployé et des partenariats mobilisés.

## « LE LOGEMENT DES JEUNES DANS LE PARC FRANCILIEN, HORS FOYERS ET RESIDENCES SOCIALES », IAU ÎLE-DE-FRANCE, NOVEMBRE 2017

Dans cette étude sont comparées les données des recensements de la population de 1975 à 2013. Elle analyse l'évolution de la composition des jeunes ménages, des caractéristiques du parc de logement et des statuts d'occupation des jeunes.

Le parc locatif privé demeure le parc de logement occupé, alors que celui-ci a fortement diminué au profit du parc social et de la propriété occupante. La hausse des loyers combinée à baisse des revenus des jeunes ménages a entraîné un doublement de leur taux d'effort net depuis 40 ans : il s'élève aujourd'hui à 26,2%, contre 13,4% en 1973.



Les dispositifs suivants constituent des points d'appui pour les équipes socio-éducatives, et des solutions pour les jeunes.

**île de France** - la mobilisation du contingent régional à destination des jeunes accompagnés par les résidences-FJT et les CLLAJ

Depuis 2012, la région Ile-de-France met à disposition de l'URHAJ les petits logements de son contingent de réservation dans le parc social (T1 et T2). Ces logements sont ensuite proposés aux résidences et aux 9 CLLAJ franciliens (Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes).

En 2017, 148 logements ont été rétrocédés par le région Ile-de-France, donnant lieu à 120 relogements.



*Le site de votre futur logement !*

#### - le Pass' Logement ®

Développée par l'ALJT, cette bourse au logement en ligne permet aux résidents prêts au relogement de postuler aux offres déposées directement par les partenaires bailleurs et réservataires sur le site.

#### - Les publics prioritaires

Avec 712 323 demandes actives fin 2017, le parc social francilien est soumis à une pression très forte. Les dispositifs de priorisation de la demande (Accords Collectifs Départementaux, Droit Au Logement Opposable) sont mobilisés pour permettre aux résidents concernés l'accès au logement social, souvent plus adapté à leurs ressources.

## FOCUS SUR L'ACCOMPAGNEMENT AU LOGEMENT DU RESEAU

### Enquête auprès de 8 FJT du réseau – Août – novembre 2017

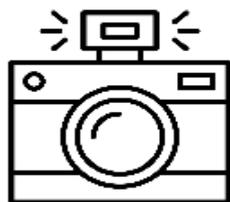
Axe central du passage en FJT, l'accompagnement vers le logement autonome fait l'objet de pratiques différenciées, selon le territoire du FJT, les partenariats mobilisés et les outils disponibles. L'URHAJ a souhaité en savoir plus sur ces pratiques, en allant à la rencontre de 8 FJT.

Pour l'ensemble des équipes rencontrées, **l'accompagnement au logement est fondé sur une alternance entre entretiens individuels et des actions collectives au sein de la résidence.**

**Les entretiens individuels** permettent aux référents d'évaluer le besoin d'accompagnement du jeune pour sa recherche de logement. La définition du projet logement constitue un moment important de l'accompagnement, qui doit permettre de se projeter dans un marché du logement très contraint : lieu de vie souhaité, capacités financières, stabilité professionnelle ou mobilité envisagée. Ces entretiens rythment le séjour du jeune : à l'entrée, en milieu de parcours et en prévision de la sortie. Leur fréquence dépend de la situation des jeunes, qui n'ont pas tous le même besoin en accompagnement.

**Les actions collectives** au sein du foyer sont utilisées pour une transmission d'informations plus générales, mais aussi pour créer des discussions entre les résidents. Les thèmes abordés sont la recherche dans le parc social, le parc privé, la gestion du budget, les connaissances à avoir en tant que futur locataire. L'accès au Droit au Logement Opposable est également un sujet abordé avec les résidents, en entretien individuel lorsqu'il est jugé utile ou en action collective.

Chaque résidence a mis en place **ses outils spécifiques** : une frise pour permettre aux résidents de visualiser le parcours résidentiel au sein du FJT, un jeu sous forme de quizz ou de plateau, des guides d'entretiens... Des outils sont également communs, le jeu KIJOULOU© développé par Emmaüs est notamment utilisé par plusieurs résidences.



**Crédit photos : URHAJ IDF**

**Réalisation :**

Guilhem DE LEPINAY

Jon ONGKIEHONG

Zoé HIBERT



166 rue de Charonne  
75011 Paris

-  **01 42 16 86 66**
-  **[www.urhaj-idf.fr](http://www.urhaj-idf.fr)**
-  **[contact@urhaj-idf.fr](mailto:contact@urhaj-idf.fr)**
-  **[www.facebook.com/urhaj.idf](https://www.facebook.com/urhaj.idf)**
-  **[@urhaj\\_idf](https://twitter.com/urhaj_idf)**